

## LAUDOUAR : TOPONYME SOUSTONNAIS

Laudouar désigne un quartier et la zone de pignadars qui l'entoure, situés « de l'autre côté de l'eau », c'est-à-dire sur la rive du lac de Soustons opposée à l'agglomération. Le « port de Laudouar » permettait aux habitants de ce quartier de s'y embarquer pour rejoindre le bourg.

Laudouar semble correspondre au nom de personne *Audoard*, du nom d'origine germanique *Aldoward* (*ald-* « vieux » ; *-ward*, < vieux haut allemand *wart* « gardien ») précédé de l'article défini agglutiné. À ne pas confondre avec *Edouard* qui est une forme altérée du vieil anglais *Eadward* (*ead*, anglais *ed-*, « félicité, richesse », équivalent au vieux haut allemand *od* ; *warden* « garder »). Inutile donc de se demander si le nom conserve la trace du Prince noir, Édouard d'Angleterre (1330-1376), qui fut duc d'Aquitaine et y résida et aurait passé par le port du Boucau tout proche et par la maison Le Pey, maison très ancienne de ce quartier appelée par certains tantôt « maison des anglais », tantôt « maison du Prince noir ».

Remarque : en gascon, dans le langage courant, alors que le prénom est précédé de l'article quand il désigne une personne (par exemple *lo Joan* pour Jean, *l'Arnaut* pour Arnaud), les noms de lieux soustonnais qui dérivent d'un prénom sont dits : *Bertanic*, *Catarina*, *Catin*, *Jaque*, *Joan*, *Laurens*, *Miquèu*, etc. Pourquoi le lieu-dit Laudouar (précédé de l'article) ferait-il exception ? De plus, comme le remarque Michel Grosclaude, une agglutination de l'article défini paraît difficile avec un nom de baptême.

Autre remarque : le patronyme Audouard n'est pas gascon. On le trouve dans beaucoup de régions françaises, principalement en Normandie, Bretagne du nord et en vallée du Rhône (Loire et Ardèche), mais il n'est représenté en Gascogne que par 4 naissances, en Gironde, sur près de 400 pour la France entière entre 1891 et 1915. À l'inverse, le patronyme Laudouar | Laudouard n'est présent que dans les Landes (28 naissances), en Gironde (6 naissances), dans les Pyrénées-Atlantique (1 naissance) et en Charente-Maritime (1 naissance) pour la même période. Un Étienne de Laudouar est cité en 1614 comme propriétaire de « pièces de terre labourable et prairie et pignada » dans ce quartier soustonnais (*Dénombrement de la caverie de Goalard*). Le nom est toujours représenté à Soustons.

Ces remarques nous conduisent à nous demander si Laudouar n'a pas une autre origine que le nom Audouard.

L'ancienneté du nom de quartier oriente vers des termes gascons signalés par Simin Palay comme vieilliss : *lau*, « étendue de terres labourables », « lande, terrain vague » et *laude*, vieux terme de jurisprudence, « lods, rente censive »

signifiant « redevance due au seigneur en cas de vente d'une terre concédée, redevance annuelle payée pour cette terre ». *Lod* nous fait regarder plutôt du côté de *allodis* (présent dans la loi salique) qui évolua en un bas-latin *allodium* qui donne à son tour *alodio* en castillan. et *alleu* en ancien français. Cette famille de mots dérive probablement du francique *alod* (*al* = tout + *od* = propriété) qui désignait un domaine héréditaire franc de redevance, le franc-alleu. L'allodialité de la Gascogne qui est à rapprocher de la *proprietas* romaine n'est pas un xxx masculin (loi salique) et l'alleutier ne relève pas de la justice publique et n'a pas à satisfaire les exigences militaires du seigneur ou du prince. D'un seul tenant ou formé de parcelles séparées, ce type de propriété s'oppose sans doute aux *villae* des grands possesseurs du sol. Cette remarquable institution s'est maintenue tant bien que mal jusqu'à la fin du Moyen-Âge. Elle n'a pas résisté aux convoitises de la fiscalité seigneuriale puis royale et à l'emprise de la justice d'État (voir *Dictionnaire du Moyen-Âge*, PUF, Paris, 2002 et Marquette, *Landes et Chalosse I*, p. 154). Comparer avec Dehiou, autre terme du lexique féodal.

Le suffixe *-ar* aurait ici le sens indiqué par Michel Grosclaude (*Dictionnaire toponymique des communes des Hautes-Pyrénées*, p. 196) de dépendance d'un domaine (il donne *Vielar* < *villa* + *are*). Il conviendrait pour la plus ancienne documentation de ce nom désignant une « pièce de pignada » relevant de la « caverie » (possession féodale) de Mongouarin, concédée moyennant « trois deniers et deux baquettes » de rente annuelle. Preuve qu'à cette date il ne restait rien de l'alleu. Le nom de personne dériverait du nom de lieu et non l'inverse.

En conclusion, Laudouar ne nous semble pas dériver du nom de personne Audouard. Plus probablement, en 1614, il désignerait une zone de pignadars et de terres labourables libre d'impôt au départ et placée dans la dépendance d'un seigneur « cavier » de Soustons.